

Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE Section de la Haute Loire

17, rue des moulins - BP351 43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr <u>Site local: http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/</u>

Compte rendu du CHSCT du 13 avril 2017

A l'ordre du jour de ce CHS la Direction avait inscrit :

- Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2016
- Bilan 2016 du CHSCT;
- Examen du DUERP/PAP 2017,
- Exercices d'évacuation;
- Examen des registres SST;
- Présentation de la note d'orientation nationale 2017;
- Compte rendu du GT du 16/02/2017 et prévisions budgétaires 2017;
- Questions diverses.

En préambule, les représentants du personnel FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente.

FO dénonce encore une fois, la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail, qui aggravent les conditions de travail des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail, comme l'attestent, depuis des années les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne.

Dans ce contexte, les personnels portent un avis négatif sur l'empilement des réformes, leurs situations individuelles ainsi que leurs perspectives de carrières, tout en considérant que la réduction des effectifs demeure la principale cause de la dégradation de leurs conditions de travail.

Désormais dans les services, on en arrive à une situation ubuesque où les agents portent sur eux la charge des politiques de réduction des emplois publics.

L'administration semble s'en émouvoir et a mis en place des outils censés améliorer les conditions de vie au travail.

Les instruments que sont les DUERP, Tableau de Bord de Veille Sociale, Espaces de Dialogue, baromètre social, sont la plupart du temps des outils de recensement du mal-être, plutôt que de réelles réponses apportées aux agents.

Concernant le DUERP, d'année en année les agents y décrivent la réalité de leur quotidien, avec notamment l'inadéquation entre les charges de travail et les effectifs entraînant du stress et le sentiment de toujours travailler dans l'urgence, phénomènes qui à plus ou moins long terme peuvent conduire à de l'épuisement professionnel.

FO maintient que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail.

FO dénonce à nouveau les discours volontaristes des Ministres en matière de prévention des risques professionnels, discours qui ne remettent jamais en cause les suppressions d'emplois et les politiques d'objectifs et de résultats.

Pire, pour les agents qui subissent le train infernal des suppressions d'emplois et des restructurations à marche forcée, l'administration n'a désormais rien d'autre à proposer que des modes d'organisation du travail de type industriel qui ne pourront qu'engendrer davantage de lassitude et perte de sens.

Face à de telles situations, les réponses apportées au sein des DUERP par les Directions consistent en des mesures de prévention cosmétiques censées dédouaner l'administration de ses responsabilités vis-à-vis de la protection qu'elle doit assurer aux agents.

C'est pourquoi, les représentants du personnel FORCE OUVRIERE ne cautionneront pas le 3ème point à l'ordre du jour « pour avis » .

Ils voteront donc contre. »

Suite à la demande des représentants du personnel concernant les éventuelles restructurations pour 2018, la direction a fait savoir que le calendrier 2017 n'était pas comparable à 2016, en raison des échéances électorales : en effet, l'année dernière, à pareille époque, nous avions connaissance des postes concernés.

Nous sommes intervenus pour dénoncer le calendrier des instances qui prévoit de plus en plus de réunions institutionnelles en période estivale. Cette situation perturbe le bon fonctionnement des services en période de congés annuels. La direction convient de nos observations.

La direction interrogée sur la campagne IR, nous informe qu'elle soutiendra les SIP par le renfort de personnel de la direction sous la forme de mission ponctuelle.

Examen des points à l'ordre du jour:

1- Procès-verbal

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

2- Bilan d'activité 2016 du CHSCT

La secrétaire animatrice présente le bilan 2016 et indique sa mise en ligne prochaine sur Ulysse 43. Nous évoquons à nouveau le problème du médecin de prévention suite au départ du Dr MENSI ; aucune annonce, à ce jour, d'un remplaçant.

Le médecin coordonnateur basé à Clermont-Ferrand vient une fois par mois pour effectuer les visites statutaires et peut répondre à la demande de visite exprimée par un agent mais aucun suivi quinquennal n'est assuré.

3- DUERP-PAP 2017 de la DDFIP

Le document, déjà étudié dans un précédent groupe de travail, est soumis ce jour à l'approbation du CHSCT. Les risques psycho-sociaux les plus exprimés par les agents sont: « augmentation de la charge de travail, obligation de résultat sans moyens adéquats, le travail effectué au détriment de la qualité par manque de temps, la complexité de la réglementation, son évolution dense et rapide »

Ces observations ne sont malheureusement pas nouvelles et sont la conséquence des suppressions d'emplois subies depuis plus de dix ans et des restructurations de services qui en découlent.

De plus, apparaissent depuis peu, des remarques nouvelles liées à la fatigue visuelle et des troubles TMS (trouble musculo squelettique) notamment au niveau cervical ; conséquences du travail sur écrans et en particulier liées à l'usage de 2 écrans. La dématérialisation est aussi citée comme facteur de risque.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail précise que notre ministère recommande l'usage de deux écrans de taille identique, ce qui est rarement le cas dans nos services.

Les représentants FO-DGFIP se prononcent contre (cf déclaration liminaire).

4- Exercices d'évacuation

Deux compte-rendus d'exercice sont présentés : CDFP Le Puy Terrasson et CDFP d'Yssingeaux.

5- Examen des registres SST

Une seule remarque récente est inscrite : à Bas en Basset un store est défectueux. La dépense sera inscrite au budget en séance.

Il est rappelé aux collègues qu'il est important d'inscrire les demandes sur le cahier hygiène et sécurité dématérialisé, sur Ulysse 43.

6- Présentation de la note d'orientation nationale

Celle-ci est effectuée par l'inspecteur SST présent. Les principaux thèmes développés sont:

- <u>les risques professionnels et mesures de prévention</u>: risques de chutes, risques routiers, risques psycho-sociaux, risque incendie et de panique, amiante, travail dans les accueils du public
- <u>les moyens des CHSCT</u> à cette occasion est évoqué la baisse du budget.

Les représentants FO ont dénoncé la baisse des crédits. La dotation par agent était en 2016 de 129,77€, en 2017 elle se réduit à 117,38€. Le budget du département s'élève à 43 078 €.

7- Compte-rendu du groupe de travail du 16/02/2017 et prévisions budgétaires 2017

Les propositions d'action en matière de préventions des risques majeurs (extincteurs, sécurité incendie et électrique, étudiées lors du groupe de travail, sont approuvées par les organisations syndicales présentes pour 5429,23€. L'achat de 5 lampes de bureau pour 275,40€ est approuvé pour répondre aux demandes d'agents . 5 000€ sont provisionnés pour remplacer les stores défaillants sur divers sites. Les formations (PSC1, secourisme, maniement des extincteurs, conduite, risques animaliers, gestions des situations conflictuelles, ergonomie au bureau gestion du stress et habilitation électrique) sont retenues pour 6 616€.

Un débat s'ensuit concernant les propositions d'amélioration des conditions de travail. Les devis proposés s'élèvent à 33 277,66 € : pour l'essentiel il ne s'agit pas de dépense propre au budget du CHS mais de dépenses lourdes qui incombe normalement au propriétaire! L'État par manque de moyens ne peut plus entretenir son propre patrimoine.

Dès à présent, les représentants des personnels au CHSCT refusent la prise en charge totale de ces travaux. Ils se réservent la possibilité d'un réexamen lors d'une prochaine séance après avoir eu connaissance du budget départemental de fonctionnement non présenté à ce jour en Comité Technique Local, situation inédite à cette date.

Des besoins de financements d'actions purement CHS risquent d'apparaître durant l'année et plus aucun crédit ne serait alors disponible pour y faire face.

L'achat de support écran pour 151,60€, des signalétiques magnétiques « cadastre » destinées aux véhicules utilisés par les agents de ce service sont retenues pour 108 € . Deux fauteuils ergonomiques préconisés par le médecin de prévention sont inscrits pour un montant de 939,36 €.

8- Questions diverses

Fiches de signalement :

Deux fiches concernent la période écoulée : les représentants des personnels font remarquer l'information tardive de ces situations et le manque de transparence dans le suivi et la recherche de solution. L'ISST confirme que leur examen doit être à l'ordre du jour et qu'il s'agit d'une compétence du CHS. Il précise par ailleurs que certains départements utilisent un tableau de suivi. Ces préconisations sont actées par le CHS.

Acceptation du numéraire pour le compte d'un autre comptable :

Une note de la Direction générale prévoit l'interdiction de l'acceptation du règlement en numéraire par un comptable autre que le comptable assignataire.

Interrogé lors d'un précédent CT la direction locale avez indiqué que ce n'était pas d'actualité dans le département. Cette situation fait naître beaucoup d'interrogations et de difficultés d'application auprès des agents du département

Interrogée à nouveau, la direction locale indique qu'une note départementale vient d'être élaborée et sera prochainement diffusée. Les élus FO -DGFIP réitèrent les observations des collègues sur sa difficulté d'application : en effet, comment refuser un paiement pour le compte d'un autre comptable quand pendant des années la Direction Générale a communiqué sur la possibilité de payer dans tout Centre des Finances Publiques n'importe quelle dette publique ?

De plus la réforme territoriale modifie profondément les rattachements comptables, beaucoup d'usagers sont perdus dans ce labyrinthe. Hier par exemple, une famille dépendant de la trésorerie du Puy St Jean pouvait régler où elle le souhaitait ses factures de cantines scolaires et d'accueil en crèche de la compétence du même comptable. Aujourd'hui elle devrait se rendre à deux guichets différents alors que dans le même temps les applicatifs de caisse viennent d'évoluer pour permettre l'envoi immédiat de l'information de recouvrement au comptable concerné. La difficulté de recouvrement de petites sommes pour les hôpitaux est aussi relevée : notre mission de faire rentrer l'argent dans les caisses de l'État ou des collectivités locales deviendrait-elle secondaire ?

Aux yeux des agents, en matière de recouvrement, le taux de recouvrement est plus important que la modalité du règlement.

Les représentants Force Ouvrière : Robert GAGNE, Karine VEYSSEYRE (Titulaires)

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy) NOM: PRENOM: GRADE: AFFECTATION: Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP Fait à , le signature